



Direction du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Enseignement Supérieur
Sous- Direction du Développement Economique
Bureau du Commerce et du Tourisme

2012 DDEES 196 Subvention (5.000 euros) à l'association « Société Nationale des Meilleurs Ouvriers de France »

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

L'association « Société Nationale des Meilleurs Ouvriers de France », fondée en 1929, a pour objet de développer des liens de solidarité entre métiers, de contribuer à la sauvegarde des métiers artisanaux et de promouvoir le titre de « Un des Meilleurs Ouvriers de France ». Elle est présidée par Monsieur Gérard RAPP au titre de la Présidence Nationale, et par Monsieur David BARBIER, en qualité de Président Délégué du Groupement de Paris des Meilleurs Ouvriers de France.

L'association développe un programme d'actions pour mettre en valeur le travail des lauréats « Meilleurs ouvriers de France ». Elle organise également le concours « Un des meilleurs apprentis de France » au niveau départemental. Ce concours permet de promouvoir l'apprentissage auprès de jeunes de moins de 21 ans en cours de formation. Le nombre d'écoles et le nombre des candidats augmentent chaque année, provenant notamment de l'école professionnelle Boule et du CFA La Bonne Graine, qui ont participé au concours dans 8 métiers différents dont la joaillerie, la maroquinerie, la dorure sur bois et la tapisserie.

Ce concours permet également chaque année à ces candidats d'élever le niveau du travail manuel, de montrer leur attachement aux qualités et valeurs de leur métier, et de pouvoir l'exposer au public lors d'expositions d'artisanat d'art. La Société Nationale des Meilleurs Ouvriers de France a par ailleurs participé en 2011 et 2012 aux « Journées des Métiers d'Art » organisées en partenariat avec l'Institut National des Métiers d'Art (INMA), et y a présenté de nombreux exposants. L'association participe enfin au Carrousel des Métiers d'Art et de Création organisé par la Chambre Régionale de Métiers, qui a lieu cette année en décembre 2012 au Louvre.

Compte tenu de l'intérêt des actions conduites par le Groupement de Paris de l'association « Société Nationale des Meilleurs Ouvriers de France », je vous propose de lui attribuer une subvention de 5 000 euros au titre de l'année 2012.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir délibérer.

Le Maire de Paris

2012 DDEEES 196 Subvention (5.000 euros) à l'association « Société Nationale des Meilleurs Ouvriers de France »

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511 – 1 et suivants ;

Vu le projet en délibération en date du _____ par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association dite Société Nationale des Meilleurs Ouvriers de France

Sur le rapport présenté par Madame Lyne COHEN SOLAL au nom de la 2e Commission :

Délibère :

Article 1^{er} : Une subvention de 5 000 euros est attribuée à l'association dénommée « Société Nationale des Meilleurs Ouvriers de France » (2012-DDEEES-196, n° tiers : X00483, Dossier n° 2012_06620, n° SIMPA : 64644) dont le siège social est situé 16, rue Saint-Nicolas, à Paris 12^{ème}, à titre de soutien à ses activités.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée Rubrique 90, Chapitre 65, Article 6574, Ligne P004 (VF55003) du Budget de Fonctionnement de la Ville de Paris 2012 et suivants.